



Service des communes et  
des relations institutionnelles

**Direction**

Rue Cité-Derrière 17  
1014 Lausanne

**A Mesdames et Messieurs  
les Présidents des bureaux  
électoraux communaux**

---

Réf. : eg/ez

Lausanne, le 25 octobre 2011

#### Elections fédérales 2011

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Le dépouillement des élections fédérales s'est déroulé dans des conditions très difficiles en raison de déficiences informatiques.

Au cours de la journée de dimanche, le Service des communes et des relations institutionnelles a été confronté à une situation complexe et n'a pas été en mesure d'informer régulièrement les bureaux électoraux et de toujours répondre au très grand nombre de téléphones qui lui ont été adressés.

Par la présente, je vous adresse nos excuses et tiens à souligner l'engagement sans faille des communes dans ce moment qui a pu être pour vous exaspérant.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef de service  
Eric Golaz



**Election au Conseil des Etats du 23 octobre 2011**  
**Premier tour du scrutin**  
**Procès-verbal communal**  
**Statut verrouillé : Ecublens VD**

Formule 1

23.10.2011

14:43

Page 1 de 4

Commune : Ecublens VD

Electeurs inscrits : 5'189

Cartes de vote reçues : 1'859

BULLETTINS	Rentrés	1'800
	Nuls	24
	Valables (dont blancs)*	1'776
	Blancs	7

Taux de participation	34.69 %
-----------------------	---------

\* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

BULLETTINS	Provenant des partis ou groupements					
	PSV	Les Verts	UDF	PDC-pvl	LG-sol	PLR
non modifiés	459	240	17	86	2	232
modifiés	16	11	3	8	2	38
sans dénom de parti	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>475</b>	<b>251</b>	<b>20</b>	<b>94</b>	<b>4</b>	<b>270</b>

BULLETTINS	Provenant des partis ou groupements			Sans dénomination	Total des bulletins
	POP	UDC	MCR-MCVD		
non modifiés	14	305	9	—	1'364
modifiés	1	33	1	—	113
sans dénom de parti	—	—	—	292	292
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>338</b>	<b>10</b>	292	1'769

**Election au Conseil des Etats du 23 octobre 2011**  
**Premier tour du scrutin**  
**Procès-verbal communal**  
**Statut verrouillé : Ecublens VD**

Formule 1

23.10.2011  
14:43

Page 2 de 4

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	non modifiés	modifiés des partis ou groupements				
		PSV	Les Verts	UDF	PDC-pvl	LG-sol
BÉGLÉ Claude	86	2	3	3	3	0
BERNHARD Maximilien	17	0	0	3	0	0
CHEVALLEY Isabelle	86	0	1	0	5	0
CONSCIENCE Pierre	2	0	1	0	0	2
CORBOZ André	9	0	0	0	0	0
DERDER Fathi	232	0	0	0	0	1
FRUND Sarah	14	1	1	0	0	0
MORET Isabelle	232	1	1	0	1	0
PARMELIN Guy	305	1	0	0	1	0
RECORDON Luc	699	0	9	0	3	0
SANSONNENS Julien	14	5	0	0	0	0
SAVARY Géraldine	699	16	2	0	0	0
VILLARD Roland	9	0	0	0	0	0
Voix éparses	—	0	0	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>2'404</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>4</b>

**Election au Conseil des Etats du 23 octobre 2011**  
**Premier tour du scrutin**  
**Procès-verbal communal**  
**Statut verrouillé : Ecublens VD**

Formule 1

23.10.2011  
14:43

Page 3 de 4

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	modifiés des partis ou groupements				Sans dénomination
	PLR	POP	UDC	MCR- MCVD	
BÉGLÉ Claude	3	0	2	0	49
BERNHARD Maximilien	1	0	2	0	15
CHEVALLEY Isabelle	4	0	0	0	52
CONSCIENCE Pierre	0	0	0	0	6
CORBOZ André	0	0	1	0	6
DERDER Fathi	2	0	5	0	28
FRUND Sarah	0	1	0	0	4
MORET Isabelle	36	0	16	0	101
PARMELIN Guy	14	0	33	0	105
RECORDON Luc	3	0	3	0	60
SANSONNENS Julien	0	0	0	0	12
SAVARY Géraldine	3	1	2	0	112
VILLARD Roland	0	0	0	1	6
Voix éparses	0	0	2	0	12
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>2</b>	<b>66</b>	<b>1</b>	<b>568</b>

**Election au Conseil des Etats du 23 octobre 2011**  
**Premier tour du scrutin**  
**Procès-verbal communal**  
**Statut verrouillé : Ecublens VD**

Formule 1

23.10.2011  
14:43

Page 4 de 4

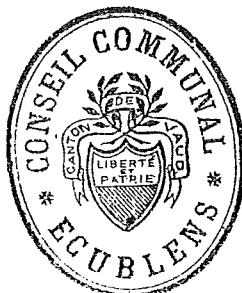
SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	Total des bulletins
BÉGLÉ Claude	151
BERNHARD Maximilien	38
CHEVALLEY Isabelle	148
CONSCIENCE Pierre	11
CORBOZ André	16
DERDER Fathi	268
FRUND Sarah	21
MORET Isabelle	388
PARMELIN Guy	459
RECORDON Luc	777
SANSONNENS Julien	31
SAVARY Géraldine	835
VILLARD Roland	16
Voix éparses	15
<b>TOTAL</b>	<b>3'174</b>

**Observations :**

Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal. Il doit être affiché  
au pilier public et transmis au préfet selon les instructions.

Attesté conforme au procès-verbal

Le/la président-e du bureau



Le/la secrétaire



Conseil communal  
Ecublens VD

Ecublens VD, le 3-11-2011

Type :  Postulat  Motion  Amendement

Autre (préciser) ... *Jeune* ...

Sujet : *Priorité 17/2011*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Personne d'entre nous, ignore la crise économique que la planète entière vit en ce moment. Aujourd'hui même, le G20 essaie de sauver la Grèce et les autres pays qui inévitablement suivront dans le cataclysme monétaire. La Suisse souffre de la presque parité de l'Euro, des licenciements sont annoncés un peu partout dans notre pays.

De petites et moyennes entreprises sont prises à la gorge et enfin la masse de contribuables que nous sommes, voit le coût de la vie augmenter inversement au pouvoir d'achat avec des salaires qui stagnent.

Dans ce contexte, la municipalité nous propose avec ce préavis, une augmentation du plafond d'endettement de Fr. 46.0 millions de la législature 2006-2011 à Fr. 62.0 millions pour cette nouvelle législature, qui se traduira, à courte-moyenne échéance, par une augmentation du taux d'imposition de 60 à 75 voire 80 points, une charge supplémentaire pour nos administrés !

Je comprends que le dicton : « Qui n'avance pas recule » est pertinent, mais je crois aussi qu'il faut savoir faire preuve de prudence lorsque la situation le demande.

C'est pour cette raison que j'invite la municipalité à redimensionner ce montant.

Merci de votre attention.

Napoletano Franco

Nom, Prénom :

Signature :

*Napoletano Franco*

**Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques de cautionnements,  
législature 2011-2016**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La lecture de ce préavis m'a laissée perplexe sur deux points.

Premièrement :

Il y est relevé, notamment aux Conclusions de la page 6, que des **projets conséquents** sont remis à l'ordre du jour. Il y est souligné que lesdits projets sont dictés par la **nécessité** d'entretenir le patrimoine communal et d'adapter les infrastructures à la croissance de la population.

Simple constat : sans parler du Centre social, il m'apparaît évident que lesdits projets ne sont pas sortis tout récemment du néant. Ils étaient donc prévisibles ...

D'où mon interrogation : N'a-t-on pas fait preuve d'un certain manque d'anticipation ?

Deuxièmement :

Il y est souligné que la **condition sine qua non** de la réalisation des projets présentés sera un **ajustement des revenus au fur et à mesure des besoins**. Lors de **chaque préavis important**, le Conseil communal sera informé des nouveaux coûts de fonctionnement, [etc. ...], **convertis en nombre de points d'impôt**. »

Un facteur intrinsèque lié au Préavis sur lequel nous sommes appelés à voter ce soir est donc bien l'augmentation du taux d'imposition à 65, et plus vraisemblablement dans un proche future de 75 à 80, considérant plusieurs inconnues.

Ceci représente une augmentation notable pour les petits revenus. (Exemple : pour un revenu de 50'000.00 environ 350.00 francs.)

En cas d'acceptation, il s'agira d'être extrêmement vigilants lors des prochains préavis qui nous seront soumis et savoir retenir ce qui est réellement nécessaire de ce qui peut être reporté.

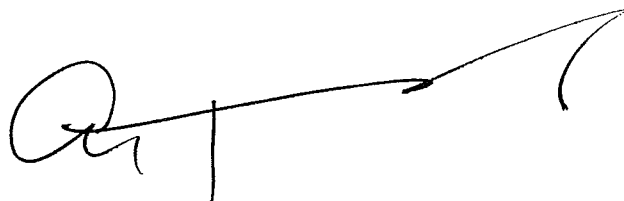
En outre, s'il est obligé de passer par une augmentation taux d'imposition dès 2013, il s'agira de soigner la communication de cette information à nos concitoyens et concitoyennes.

Il en va de notre crédibilité à toutes et à tous, tout particulièrement si je m'en réfère à la dernière campagne pour les élections communales.

Merci de votre attention.

Chantal Junod

03 novembre 2011.





Type :  Postulat       Motion       Amendement  
 Autre (préciser) : QUESTIONS A LA MUNICIPALITE

Sujet : GESION DES DECHETS MENAGERS

PAGE 1

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers ;  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

**Concerne** : Contrat de prestation pour l'usage d'une place de collecte des déchets ménagers, création d'enclos à conteneurs.

Des contrats de prestation ont été signés récemment pour les zones 1, 2, 3, 5 et 6 sis aux chemins de Ruchoz, des Clos, de la Dent d'Oche et de la Plantaz.

Ceux des zones 4 et 7 n'ont pas été signés.

Vraisemblablement les habitants concernés par les zones 4 et 7 sont actuellement au bénéfice d'un enclos sis à la croisée de la Dent d'Oche et de la Plantaz qui fonctionne à la satisfaction des ces habitants et que cet état de fait a motivé leur opposition au contrat de prestation et/ou à toute autre convention.

Il est venu aux oreilles du soussigné que l'enclos actuel a été érigé ensuite d'une décision prise par ce Conseil il y a fort longtemps déjà.

Une des conséquences, et pas la moindre, pour les habitants de la Dent d'Oche et de la Plantaz est libellée ainsi dans un courrier du Service des travaux de notre Commune, je cite : « Les propriétaires qui ont signé ou non lesdits contrats et qui font partie des zones 4 et 7 ont l'obligation d'acquérir, d'ici au 31 décembre 2011, des conteneurs plastiques normalisés, aux couleurs en vigueur pour notre Commune. Conformément aux directives municipales (calendrier de ramassage), les conteneurs devront être entreposés sur les terrains privés et déplacés en bordure du domaine public les jours de levée seulement »

Ce même courrier précise encore : « De plus chaque propriétaire étant équipé de ses propres conteneurs, l'emplacement de la croisée de la Dent d'Oche et de la Plantaz sera désaffecté et le terrain remis en gazon »





Type :  Postulat       Motion       Amendement  
 Autre (préciser) : QUESTION A LA MUNICIPALITE

Sujet : GESION DES DECHETS MENAGERS

PAGE 2

Ce long préambule m'amène à poser les diverses questions suivantes à notre  
Municipalité :

1. Quelle est la base légale et/ou réglementaire qui est à l'origine de ce type de contrat de prestation ?
2. Si cette base légale et/ou réglementaire existe, a-t-elle été approuvée par ce Conseil ?
3. N'est-il pas actuellement un peu trop tôt pour procéder de la sorte partant du principe que le problème des déchets ménagers sur un plan beaucoup plus large – notamment cantonal – voir fédéral – n'est pas réglé et cela quand bien même l'intention étant de faire trier toujours mieux les déchets par nos citoyens ?
4. Le fait de supprimer un enclos existant et utilisé à satisfaction localement, n'est-ce pas une mesure de rétorsion envers les « récalcitrants » qui n'ont pas obtempéré aux vœux de notre Municipalité ou du Service des travaux ?
5. Le fait d'imposer à ces mêmes habitants l'acquisition de conteneurs, n'est-ce également une mesure de rétorsion, partant du principe que sur d'autres parties de notre Commune il est toléré le dépôt de sacs dans le respect des conditions et plages horaires de ramassage ?
6. N'est-on pas également en présence d'une inégalité de traitement envers nos concitoyens, j'en veux pour exemple la tolérance exagérée sur le chemin des Crêts où les conteneurs sont postés en permanence en bordure et/ou à la limite du chemin communal au regard de tous et sans égards pour ceux qui respectent les conditions de ramassage ?

La lettre dont il est fait état date du 10 octobre 2011 et donne une date buttoir d'exécution au 31 décembre 2011 à nos concitoyens.

Je pense dès lors qu'une réponse appropriée, avant cette dernière échéance, doit nous être donnée.

Nom, Prénom : Kneubühler Werner

Signature : 



Ecublens/VD, le 10 octobre 2011

**Service des travaux, infrastructures,  
domaines et environnement (STIDE)**

Vos références  
Nos références 75.01.08 PAM/rc  
Affaire traitée par P.-A. Meylan  
Fonction Adjoint du Chef de service  
Tél. 021 695 60 10  
E-mail pierre-alain.meylan@ecublens.ch

**Gestion des déchets ménagers zone sud – création d’enclos à conteneurs  
Chemins de Ruchoz, Clos, Dent d’Oche et Plantaz  
Contrat de prestation pour l’usage d’une place de collecte des déchets  
ménagers  
Places de collecte des zones 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la quasi-totalité des contrats de prestation ont été signés pour les zones 1, 2, 3, 5 et 6. Compte tenu de ce résultat, la Municipalité a décidé la réalisation des places situées aux chemins des Clos et de Ruchoz. Les projets des emplacements n°4 (Dent d’Oche) et 7 (Plantaz) sont abandonnés, car un nombre insuffisant de propriétaires ont donné leur accord pour ces deux objets.

Le STIDE a procédé à la mise à l’enquête publique des places de collecte 1, 2, 3, 5 et 6 du 23 juillet au 22 août 2011 et aucune remarque ou opposition n’a été enregistrée. Les enclos sont en cours de réalisation et la mise en service est prévue en fin d’année. Une plaque sera apposée à chaque emplacement, indiquant, que seuls les signataires des contrats de prestation ont accès aux containers communs situés sur la place de collecte.

Les propriétaires qui ont signé ou non lesdits contrats et qui font partie des zones 4 et 7, ont l’obligation d’acquiescer, d’ici au 31 décembre 2011, des conteneurs plastiques normalisés, aux couleurs en vigueur pour notre Commune. Conformément aux directives municipales (calendrier de ramassage), les conteneurs devront être entreposés sur les terrains privés et déplacés en bordure du domaine public les jours de levée seulement.

De plus, chaque propriétaire étant équipé de ses propres conteneurs, l'emplacement à la croisée de la Dent d'Oche et de la Plantaz sera désaffecté et le terrain remis en gazon.

Nous remercions l'ensemble des propriétaires signataires de la convention qui nous ont accompagnés tout au long de ce projet et regrettons de n'avoir pas pu aboutir à une solution commune pour les chemins de la Dent d'Oche et de la Plantaz.

En vous souhaitant une bonne réception du présent courrier et en restant à votre entière disposition pour tout renseignement que vous désireriez, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Le Municipal



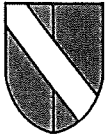
Ch. Maeder

L'Adjoint du Chef de service



P.-A. Meylan

**Copies à :** - Greffe municipal  
- M. M. Morano, Chef de service @



Conseil communal  
Ecublens VD

Ecublens VD, le 03.11.2011

Type :  Postulat  Motion  Amendement

Autre (préciser) <sup>VOEU</sup> .....

Sujet :

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs.

Chaque année à pareille époque la Bourse Communale nous fait le cadeau de la taxe non pompier. Chaque année je me pose la question de l'utilité de cette taxe envers les jeunes sans revenu. Après avoir déjà fait la demande pour la suppression de celle-ci et d'avoir toujours reçu la même réponse que la personne voulant la suppression de cette taxe doit en faire la demande au près de la Municipalité. Je pense qu'il serait plus simple de changer l'article 25 dans le chapitre exemption du règlement sur le service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) en stipulant que les jeunes sans revenu en sont exemptés.

Je sou mets donc le voeu à la Municipalité d'oeuvrer au changement de l'article 25 du règlement sur le service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) en rajoutant que les jeunes sans revenu soient eux aussi exemptés de la taxe.

Je vous remercie de votre attention

Nom, Prénom : Conti Pascal

Signature : 